



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEE DE DEMONSTRATION

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration

Nom de la manifestation : **XXIIème SAINT GOUENO CLASSIC**

Date de la manifestation : 29 mai 2026

Organisateur administratif : **ASA OCÉANE**

Organisateur technique : **ARMOR TROPHÉE AUTOMOBILE**

Lieu de la manifestation : SAINT GOUÉNO 22330

Visa Ligue **N°17** délivré Le : **5 février 2026**

Permis d'organisation FFSA **N° 126** délivré le **12 février 2026**.

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

Organisateur technique

Nom : **HARDEL Hervé** **ARMOR TROPHÉE AUTOMOBILE**

Adresse : 18 rue du docteur Legendre 22410 saint Quay Portrieux

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

- Directeur de Course au départ de la montée : GIANOLIO Gabriel Licence n° 7760.
- Chef de poste à l'arrivée : BERNARD Alain Licence n° 44478.
- Commissaire technique : A DÉSIGNER. *Obligatoire uniquement en cas de participation de voitures de compétition.*
- Médecin : Docteur PONTONNIER François

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements le 01/03/2026 à 17 heures

Clôture des engagements le 15/05/2026. à minuit cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le 19/05/2026 à 19 heures.

Accueil des participants le jeudi 28/05/2026 de 16 heures à 19 h 30.

Vérifications administratives le jeudi 28/05/2026 de 16 h à 19h 30 et vendredi 29/05/2026 de 7h à 8h 15.

Vérifications techniques le jeudi 28/05/2026 de 16h à 19h 30 et vendredi 29/05/2026 de 7h à 8h 15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 29/05/2026 à 8h 45 Mairie de st Gouéno.

Briefing des concurrents le 29/05/2026 à 8h 45 zone départ de la côte.

Démonstration le 29/05/2026 de 8h à 12heures et de 13h 45 à 17h 15.

Remise des trophées le 29/05/2026 Mairie st Gouéno à 18h 30.

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le jeudi 28/05/2026 de 16h à 19h 30 et vendredi 29/05/2026 de 7 h à 8h 15 Mairie de st Gouéno.

Les participants devront présenter :

- Licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- Carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- Attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

Nota : Les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures de série conformes à la législation routière française.

Vérifications techniques le jeudi 28/05/2026 de 16h à 19 h 30 et vendredi 29/05/2026 de 7h à 8h 15 Mairie de St Gouéno.

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **ATA H Hardel, 18 rue du docteur Legendre 22410 saint Quay Portrieux** jusqu'au 15/05/2026 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Les droits d'engagement sont fixés à 160€

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant des droits d'engagement.

Les participants doivent être titulaires d'une licence concurrent-conducteur délivrée par la FFSA (minimum Régionale) ou d'une licence nationale montée historique ou d'un Titre de Participation TPRLR Roulage Libre à 23€.

Ce titre de participation obligatoire est à télécharger et remplir sur le site FFSA

Lien : <https://licence.ffsa.org/accueil.html>

Il devra être présenté aux vérifications administratives....

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 80.

Les voitures devront être antérieures au 01/01/1996. (30 ans)

Les voitures comprises entre le 01/01/2001 et le 01/01/1996 (25 ans) seront acceptées après examen du dossier par l'organisation.

Les voitures doivent avoir les caractéristiques suivantes :

Catégorie 1 : Voitures à carrosserie fermée

- Possédant au moins deux places
- Dont les roues sont entièrement recouvertes sur plus de 120° de leur circonférence.

Catégorie 2 : Voiture à carrosserie ouverte.

- Possédant au moins deux places.
- Dont les roues sont entièrement recouvertes sur au moins 120° de leur circonférence.

Catégorie 3 : Voitures monoplaces ou biplaces.

- A carrosserie fermée.
- A carrosserie ouverte.

4.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Conforme aux RTS

Le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour toutes les voitures sans exception.

Le port de vêtements recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon entre autres) sont prohibées.

4.3. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 1

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui

Une équipe d'extraction est-elle présente ? oui

Un Médecin au départ.

Une dépanneuse au départ.

Postes de commissaires sont prévus suivant les RTS.

ARTICLE 5. SITES ET INFRASTRUCTURES

5.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

ARTICLE 6. DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

6.1. PHASE DE DÉMONSTRATION

Saint Gouéno Classic de 9h à 12h et de 13h 45 à 17h 15 se déroule sur le parcours suivant :

6.2. PARCOURS

Départ : D 14 Les Hautières

Arrivée : D 14 Le Haut de l'Hiver

Pente moyenne : 4%

Longueur du parcours : 3.2 Km

Largeur du parcours : jamais inférieure à 4 m.

Nombre de montées : 7 à 8

Nombre de postes de commissaires : 17

Nombre de commissaires : 34

Nombre et type d'extincteurs par poste : 17

ARTICLE 7. PUBLICITE ET REMISE DES PRIX

Publicité obligatoire : non

La remise des trophées aura lieu le 29/05/2026 à 18h 30 heures à Mairie de st Gouéno.